

A l'attention des familles des adultes accompagnés en établissements d'hébergement

Nantes, le 27 avril 2020

Madame, Monsieur,

Voilà maintenant 6 semaines que nous vivons cette crise du coronavirus, avec l'obligation de confinement pour tous. Nous vivons tous une période 'hors norme' au cours de laquelle la santé de chacun d'entre nous doit être protégée et où nous devons protéger les autres. Le confinement quasi général est la mesure prise par les autorités de la plupart des pays du monde entier, afin de lutter contre la pandémie provoquée par le coronavirus.

En ce qui concerne les **établissements d'hébergements** de notre Association, qui sont des établissements médico-sociaux. Depuis le 16 mars, nous avons suivies les nombreuses instructions des autorités sanitaires.

Pour vous, dont le proche est resté en établissement, il est possible de permettre, si de nombreuses conditions sont réunies, des visites, très encadrées au sein des établissements pour la famille dans des conditions respectant strictement les mesures barrières. Si vous le souhaitez, vous pouvez en faire part au Responsable d'Établissement et ensemble, vous jugerez de la pertinence de cette visite.

Pour vous, qui avez pris votre proche, avec vous en confinement et qui souhaitez son retour en établissement, à partir du 11 mai, nous y travaillons. Cette reprise devra être progressive, ceci afin de pas risquer de propager le Covid, ni au sein des habitats qui sont pour le moment majoritairement épargnés, ni au sein des lieux fréquentés par le public. Il s'agit de protéger votre proche de tous les risques provoqués par la pandémie mondiale.

Pour organiser au mieux le retour de votre proche, nous avons besoin d'en échanger avec chacun d'entre vous.

Il n'y a aucune obligation à revenir à l'établissement, dès le 11 mai, ni à aucune autre date particulière, tant que la Crise Covid ne sera pas terminée. **La première chose que nous avons besoin de savoir, c'est le moment où vous le souhaitez ou si ne le souhaitez pas.**

Avec vous, nous organiserons les lieux d'accueil afin que chacun puisse être accompagné dans des conditions qui nous permettent de concilier le respect des mesures barrières et la bienveillance des personnes. Cette organisation est difficile à mettre en place, les équipes et responsables d'établissement y travaillent afin de pouvoir répondre aux besoins de chacun tout en protégeant la santé physique et psychologique de tous. Nous espérons pouvoir disposer rapidement de tests et bien sûr de masques et de tenues de protection autant que de besoin.

Chaque responsable d'établissement organisera ce retour, avec vous. Il s'agira d'un point santé avec nos équipes, d'une surveillance rapprochée, avec tous les gestes barrières nécessaires. Un temps de transition, avec une vigilance quant aux contacts en collectivité, devra être prévu. Les professionnels, qui connaissent votre enfant, vous solliciteront sur vos attentes, souhaits et toute autre proposition.
Exprimez-vous.

Si un retour est pour vous nécessaire, avant le 11 mai, nous étudierons avec vous cette demande.

Nous vous rappelons également que les équipes de professionnels peuvent maintenant assurer des interventions à domicile. N'hésitez pas à en parler avec vos interlocuteurs habituels.

Bien entendu, et comme nous vous l'avons déjà communiqué, dans les jours qui ont suivi le confinement, les cellules d'écoute dédiées aux familles fonctionnent toujours avec d'une part des psychologues au 02 40 12 23 17 (celluleecoutefamilles@adapei44.asso.fr) et d'autre part des parents élus de l'association au 02 40 50 10 80.

Avec toute ma considération.

Sophie Biette, Présidente de l'Adapei de Loire-Atlantique

